

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance : CENTAUR 12X40
 Forme du produit : Substance
 n° CAS : 7440-44-0
 Code du produit : 11470
 Autres moyens d'identification : Charbon Actif

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Adsorbant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Calgon Carbon Corporation
 P.O. Box 717
 Pittsburgh, PA 15230
 412-787-6700
 1-800-422-7266

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC (24 HRS): 1-800-424-9300/1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CAN)

Poussières Combustibles H232

Non classifié comme un asphyxiant simple. Le produit ne déplace pas l'oxygène dans l'atmosphère ambiante, mais absorbe lentement l'oxygène à partir d'un espace confiné lorsqu'il est mouillé. Dans des conditions d'utilisation prévu et recommandé, le produit ne pose pas un risque d'asphyxie.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CAN

Mention d'avertissement (GHS-CAN) : **Attention**
 Mentions de danger (GHS-CAN) : H232 - Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

2.3. Autres dangers

Autres santé dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun
 Autres physique dangers qui n'entraînent pas la classification : Le charbon actif humide peut épuiser l'oxygène de l'air dans les espaces clos. Si l'utilisation dans un espace clos est nécessaire, les procédures de travail dans un environnement pauvre en oxygène doivent être suivies.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CAN)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom : Activated Carbon Profile 1
 n° CAS : 7440-44-0

Nom	Identificateur de produit	%
Activated Carbon	(n° CAS) 7440-44-0	<100

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Si exposition prouvée ou suspectée, obtenir une attention médicale/conseil. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne jamais rien donner à une personne inconsciente.
 Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: Amener à l' air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

CENTAUR 12X40

Code du produit: 11470

Fiche de données de sécurité

- Premiers soins après contact avec la peau : SI SUR LA PEAU (ou les vêtements): Retirer les vêtements touchés et laver la peau exposée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Premiers soins après contact oculaire : SI DANS LES YEUX: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si présents et facile à faire. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis du centre anti-poison ou un professionnel médical. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Cependant, la poussière peut provoquer une irritation et rougeur des yeux, une irritation de la peau et le système respiratoire. Les effets à long terme, les expositions de bas niveau à ce produit n'a pas été déterminée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : La poussière peut être combustible dans des conditions spécifiques. Peut être allumée par la chaleur, des étincelles ou des flammes.
- Danger d'explosion : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Porter approuvé par le NIOSH appareil respiratoire isolant approprié pour le feu environnant. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Évacuer la zone.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Évacuer la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Aérer la zone. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Le produit est non soluble, mais peut causer des émissions de particules rejetées dans des cours d'eau. Endiguer tous entranances dans les égouts et les drains pour éviter l'introduction de la matière aux cours d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Réduire à un minimum la production de poussières.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Réduire à un minimum la production de poussières. Evacuer les matériaux en conformité avec les règlements locaux, provinciaux, tribaux, et fédéraux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussière. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

CENTAUR 12X40

Code du produit: 11470

Fiche de données de sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Activated Carbon (7440-44-0)*	
Colombie-Britannique OEL (TWA) pour les particules (insolubles ou peu solubles) non classés ailleurs (mg / m ³)	≤ 3 (Fraction respirable) ≤ 10 (La poussière totale)
Alberta OEL (TWA) pour les particules non autrement réglementées (mg / m ³)	≤ 3 (Fraction respirable) ≤ 10 (La poussière totale)
Saskatchewan OEL pour les particules (TWA) (insolubles ou peu solubles) non spécifié (mg / m ³)	≤ 3 (Fraction respirable) ≤ 10 (Fraction inhalable)
Ontario OEL (TWA) pour les particules (insolubles ou peu solubles) non spécifié (mg / m ³)	≤ 3 (Fraction respirable) ≤ 10 (Fraction inhalable)
Québec OEL (TWA) pour la poussière non classées (mg / m ³)	≤ 10 (La poussière totale)

*Les limites d'exposition sont pour les poussières inertes ou nuisibles. Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le carbone activé par l'OSHA, le CCHST, ou l'ACGIH. Les limites d'exposition pour les provinces de Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, et l'Île -du-Prince -Édouard, ainsi que les Territoires du Nord-Ouest et Nunavet sont toutes basées sur le courant ACGIH TLV® (10 mg/m³ Poussières total) pour les poussières ou les particules bien embêtant pas autrement réglementée. Territoire du Yukon n'a pas de valeur établie pour les poussières ou les particules de bien embêtant réglementés pas autrement.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation générale et locale par aspiration. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation locale ou autres mesures d'ingénierie pour contrôler les niveaux atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées. Utiliser un équipement anti-explosion avec des matériaux inflammables. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Le charbon actif humide peut épuiser l'oxygène de l'air dans les espaces clos. Si l'utilisation dans un espace clos est nécessaire, les procédures de travail dans un environnement pauvre en oxygène doivent être suivies.

Équipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de sécurité. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.



Protection des mains

: Les gants doivent être classés conformément à la norme EN 374 ou ASTM F1296. Matériaux de gants proposés sont: Caoutchouc naturel ("latex"), en néoprène, en caoutchouc nitrile / butadiène, polyéthylène, alcool éthylique de vinyle stratifié, PVC ou vinyle. Des gants appropriés pour cette application spécifique peuvent être recommandés par le fournisseur de gants.

Protection oculaire

: Utilisez des lunettes de protection adaptés à l'environnement. Éviter le contact direct avec les yeux.

Protection de la peau et du corps

: Porter des manches longues et des vêtements résistant aux produits chimiques pour minimiser l'exposition corporelle.

Protection des voies respiratoires

: Le NIOSH a approuvé le respirateur de poussière / particules. Où vapeurs, brouillards ou poussières dépassent les PEL ou d'autres LEMT applicables, utiliser approuvé par le NIOSH équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granulaires, en poudre, ou le grain de plomb
Color	: Noire
Odor	: Inodore
Odor Threshold	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Pas applicable
Point de fusion	: Pas applicable
Point de congélation	: Pas applicable
Point d'ébullition	: Pas applicable

CENTAUR 12X40

Code du produit: 11470

Fiche de données de sécurité

Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: > 220 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: > 220 °C
Pression de vapeur	: Pas applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité apparente	: 0.4 - 0.7 g/cc
Solubilité	: Insoluble.
Log Pow	: Pas applicable
Log Kow	: Pas applicable
Viscosité, cinématique	: Pas applicable
Viscosité, dynamique	: Pas applicable
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute formation de poussière. Chaleur. Les sources d'inflammation. L'exposition à des concentrations élevées de composés organiques peut provoquer température du lit à la hausse.

10.5. Matières incompatibles

Métaux alcalins. Agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Activated Carbon (7440-44-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.

Silica: Crystalline, quartz (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé "la poussière de silice cristalline, sous la forme de quartz ou de cristobalite" cancérogène pour l'homme (groupe 1). Toutefois, ces avertissements se réfèrent à des poussières de silice cristalline et ne sont pas applicables à charbon actif solide contenant de la silice cristalline comme une origine naturelle, l'impureté lié. En tant que tel, nous avons non classé ce produit comme cancérigène conformément à la norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200) ou le Règlement sur les produits dangereux (Canada DORS / 2015-17), mais recommande que les utilisateurs évitent inhalation de produit dans un sous forme de poussière	

Toxicité pour la reproduction : Non classé

CENTAUR 12X40

Code du produit: 11470

Fiche de données de sécurité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé.

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Balayer ou pelleter la matière dans un récipient fermé. Éliminer de façon sécuritaire, conformément aux réglementations locales / nationales. Ne pas permettre au produit d'être libéré dans l'environnement. Sous réserve de l'agrément technique Calgon Carbon, charbons actifs non poudrés peuvent être réactivés pour permettre le recyclage et la réutilisation.

Indications complémentaires : Le charbon actif est un média d'adsorbant; la classification des dangers est généralement déterminée par l'adsorbat. Consulter les directives de l'EPA énumérées dans 40 CFR 261.3 ou de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), 1999, pour plus d'informations sur l'élimination des déchets dangereux

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Conformément aux exigences du TMD

Non classifié comme dangereux pour le transport intérieur des terres

Numéro ONU (TMD) : Aucun sur produit fini

Nom d'expédition (TMD) : Non réglementé

TMD Classe de danger : Aucun sur produit fini

Les étiquettes de danger (TMD) : Aucun sur produit fini

Groupe d'emballage (TMD) : Aucun sur produit fini

TMD avions les limites de quantité de passagers/rail : Aucun sur produit fini

14.2. Transport maritime

Non classifié comme dangereux pour le transport de l'eau

IMO/IMDG

Numéro d'identification de l'ONU : Aucun sur produit fini

Nom d'expédition de l'ONU : Non réglementé

Transport classe de danger : Aucun sur produit fini

14.3. Transport aérien

Non classifié comme dangereux pour le transport aérien

ICAO / IATA

Numéro d'identification de l'ONU : Aucun sur produit fini

Nom d'expédition de l'ONU : Non réglementé

Transport classe de danger : Aucun sur produit fini

Polluant Marin : Aucun sur produit fini

CENTAUR 12X40

Code du produit: 11470

Fiche de données de sécurité

14.4. Indications complémentaires

Other information

: Selon la classification de l'ONU pour le carbone activé, tous les charbons actifs ont été identifiés comme un produit de classe 4.2. Cependant, ce type de produit ou un équivalent a été testé selon le Transport des Nations Unies de marchandises dangereuses protocole d'essai pour une « substance auto-échauffement » (Transport des Nations Unies des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de critères, Partie III, Section 33.3.1.6 - Essai N.4 - Méthode d'essai pour les matières auto chauffage) et il a été spécifiquement déterminé que ce type de produit ou un équivalent ne répondent pas à la définition d'une substance auto-échauffement (classe 4.2) ou de toute autre classe de danger, et donc ne devrait pas être classé comme une matière dangereuse TMD.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations fédérales USA

CENTAUR 12X40

Toutes les substances chimiques de ce produit sont énumérés dans les APE (Agence de protection de l'environnement) TSCA (Toxic Substances Control Act) ou sont exemptés Inventaire.

Cobalt (7440-48-4)*

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans la Section 313 du SARA des Etats-Unis

SARA Section 313 - Emission Reporting	0.1 %
---------------------------------------	-------

* Présent en dessous des niveaux de minimis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

CENTAUR 12X40

Toutes les substances chimiques de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sont exemptés

15.3. Réglementations des Etats USA

California Proposition 65

WARNING! This product contains chemicals known to the state of California to cause cancer, birth defects, or other reproductive harm.

Silica: Crystalline, quartz (14808-60-7)

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List	U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Female	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Male	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	NA

Titanium Dioxide (13463-67-7)

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List	U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Female	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Male	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	NA

Cobalt (7440-48-4)

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List	U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Female	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Male	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	NA

Aluminum oxide (1344-28-1)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

Calcium sulfate (7778-18-9)

U.S. - Massachusetts - Right to Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

CENTAUR 12X40

Code du produit: 11470

Fiche de données de sécurité

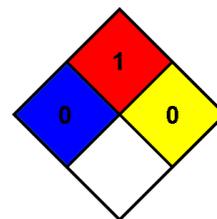
Silica: Crystalline, quartz (14808-60-7)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
U.S. - Massachusetts - Right To Know List

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement : Revision 1.0: Nouvelles SDS Créé.
Date de révision : 08/04/2015
Autres informations : Auteur: CJS.
Pour usage interne seulement : PR1
Préparé selon le Règlement canadien sur les produits dangereux (DORS / 2015-17) (SIMDUT 2015)

Danger pour la santé NFPA : 0 - L'exposition dans des conditions d'incendie n'occasionnerait pas de danger supplémentaires aux matériaux combustibles ordinaires.
Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Notation HMIS III

Santé : 0
Inflammabilité : 1
Physique : 0
Protection personnelle :

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. L'information est ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Il ne peut être valable si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence et l'exhaustivité de cette information pour leur usage particulier. Bien que les informations et recommandations énoncées dans les présentes sont considérées comme fiables à la date des présentes, Calgon Carbon Corporation ne donne aucune garantie quant à la même chose, et décline toute responsabilité quant à leur exactitude.